



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-007-2018-05**

PUBLIÉ LE 9 MAI 2018

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-05-09-001 - Arrêté organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris du 10 mai 2018 midi au 12 mai 2018 midi (2 pages) Page 3

SGAR

IDF-2018-04-20-008 - arrêté donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUE, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports (2 pages) Page 6

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2018-05-09-001

Arrêté organisant la suppléance du Préfet de la région
d'Île-de-France, Préfet de Paris du 10 mai 2018 midi au 12
mai 2018 midi



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SC/BCR

ARRÊTÉ

**organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
du 10 mai 2018 midi au 12 mai 2018 midi**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté préfectoral IDF-2018-04-25-007 du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- CONSIDÉRANT** l'absence simultanée du 10 mai 2018 midi au 12 mai 2018 midi du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

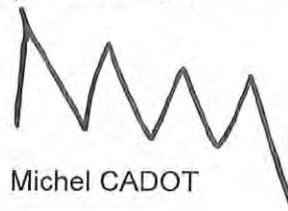
La suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est assurée du 10 mai 2018 midi au 12 mai 2018 midi par M. Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le préfet des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 mai 2018

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of sharp, connected peaks and valleys, resembling a stylized wave or a jagged line.

Michel CADOT

SGAR

IDF-2018-04-20-008

arrêté donnant délégation de signature à certains
collaborateurs de M. Philippe LEGUE, directeur
interrégional des douanes de Paris-aéroports



DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-AEROPORTS

RUE DU SIGNE – BP 16108
95701 ROISSY CDG CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 18 00 1092

donnant délégation de signature à certains collaborateurs de M. Philippe LEGUÉ,
directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret 82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2018-99 du 14 février 2018 modifiant l'annexe I au décret n°2007-1665 du 26 novembre 2007 relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics du 26 mars 2018 portant désignation, à compter du 26 mars 2018, de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes et droits indirects, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports ;



Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2018-04-10-044 du 10 avril 2018 portant délégation de signature à M. Philippe LEGUÉ, directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses dans le cadre du programme « opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'Etat » (n°723).

Sur proposition de l'administrateur général des douanes, directeur interrégional ;

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie à l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2018-04-10-044 du 10 avril 2018, sera exercée par M. Jean-Luc CORNILLOU, administrateur supérieur des douanes, directeur régional, M. Jean-François RUBLER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional, Mme Jocelyne CHARLON, administratrice supérieure des douanes, directrice régionale, Mme Evelyne SARTI, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, Mme Fanny COUTURIER, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, Mme Isabelle BOUSTANI-DIGNOCOURT, inspectrice principale de 2^{ème} classe, M. Hervé RENOUE, inspecteur régional de 1^{ère} classe.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LEGUÉ, administrateur général des douanes, directeur interrégional, la délégation consentie l'article 4 de l'arrêté préfectoral IDF-2018-04-10-044 du 10 avril 2018 sera exercée, pour les dépenses dont le montant unitaire est inférieur à 3 000 euros, par Mme Laurence AUTHIER, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, M. Philippe DEBUYSER, contrôleur principal, Mme Véronique LORANS MOOROOVEN, inspectrice, M. Nicolas SOULIE, inspecteur.

Article 3 : Toutes dispositions réglementaires, contraires et antérieures sont abrogées.

Article 4 : L'administrateur général des douanes, directeur interrégional et les fonctionnaires intéressés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au " bulletin d'informations administratives " des services de l'Etat.

Fait à Roissy le 20 avril 2018

Pour le Préfet d'Île-de-France
et par délégation,

Le directeur interrégional des douanes de Paris-aéroports



Philippe LEGUÉ